



COMMUNE DE BASSINS  
Fédération des sites clunisiens adhésion 2004



CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 11 OCTOBRE 2012

Préavis N° 9/12

Vu le préavis municipal n° 9/12 du 20 août 2012,  
Ouï les conclusions du rapport de la commission des finances,  
Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Le Conseil communal de Bassins décide :

- d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2013, comme présenté dans le préavis municipal N° 9/12 soit 70 points d'impôts communaux et le tableau inclus dans le préavis pour les autres impôts,
- d'autoriser la Municipalité à le soumettre à la ratification du Conseil d'Etat en vue de son application, pour un an, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Bassins, le 12 octobre 2012

Pour le Conseil communal

Odile Hausser, présidente

Francine Bandieri, secrétaire